

CHIEN DE BERGER DE MAJORQUE

Adoptés par la SCC le 12/12/2018 revus par rapport au standard FCI n° 321 de 2002



Préambule : Les points de non confirmation sont édictés par la SCC et approuvés par le Club de race ; ils constituent une aide apportée au juge dans le cadre de la confirmation canine et doivent impérativement être en conformité avec le standard de la race en vigueur.

Si le Club de race considère que certains défauts entraînant l'exclusion du standard ne sont pas à prendre en compte prioritairement au moment de la confirmation, ceux-ci n'apparaîtront pas dans la liste des points de non confirmation. Toutefois, le seul document qui fait foi pour le juge canine est bien le standard en vigueur.

Les points de non confirmation sont présentés selon la liste type suivante :

TYPE GÉNÉRAL :

Manque de type (insuffisance de caractères ethniques, qui fait que l'animal dans son ensemble ne ressemble plus suffisamment à ses congénères de la même race).

Taille en dehors des limites du standard (avec une tolérance de + ou - 2 cm).

Mâle : 66 à 73 cm

Femelle : 62 à 68 cm

Poids n'atteignant pas 30 kg ou dépassant 50 kg chez le mâle adulte, poids n'atteignant pas 25 kg ou dépassant 45 kg chez la femelle adulte (tolérance pour les femelles gestantes).

POINTS PARTICULIERS DANS LE TYPE :

Corps trop long ou trop court.

Tête de mâtin, très large et lourde ; tête de lévrier longue et étroite, avec stop à peine marqué.

Oreilles coupées, dressées en mouvement, presque dressées au repos.

Fanon important ou double.

Queue enroulée, touchant le sol, écourtée.

ROBE :

Truffe rose ou blanche.

Yeux vairons ou très clairs.

Autres couleurs que le noir (à l'exception du poitrail et de quelques rares poils blancs sur le ventre, le prépuce et à l'extrémité de la queue).

ANOMALIES :

Monorchidie, cryptorchidie.

Prognathisme supérieur ou inférieur dépassant 3 mm.

Manque + de 2 PC autres que les PC1.

CARACTÈRE :

Chien agressif ou peureux.

Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental.

Seuls les chiens sains et capables d'accomplir les fonctions pour lesquelles ils ont été sélectionnés, et dont la morphologie est typique de la race, peuvent être utilisés pour la reproduction.

